



Esserts-Blay

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE

D'ESSERTS - BLAY

(SAVOIE)

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de M. Raphaël THEVENON, maire.

Présents : M. Jean-Paul BOCHET adjoint, Mme Lucie BLANC adjointe, M. Christophe COMBREAS adjoint, Mme Hélène DRUART adjointe, M. Bertrand MARTON, M. Maurice MERCIER, Mme Marie-Christine FECHOZ, M. Philippe SAGANEITI, M. David TARTARAT-BARDET, Mme Aurélie DIONNET, M. Pierre MEINDER, Mme Amandine DOUTEAU, Mme Manon DELHOUME, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absente : Mme Anoukia DIDOLLA conseillère municipale, pouvoir de vote à Mme Lucie BLANC adjointe

Secrétaire : Mme Manon DELHOUME

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	14
Nombre de membres absents excusés	1
Nombre de membres absents non excusés	0
Pouvoirs de vote	1
Nombre de membres votants	15
Date de la convocation	14 avril 2026
Date d'affichage de la convocation	Mairie : 14 avril 2026 site internet : 14 avril 2026

Les délibérations suivantes inscrites à l'ordre du jour ont été prises à l'unanimité des membres présents et représentés :

DÉLIBÉRATION 2026-018 - Approbation du compte financier unique 2025

DÉLIBÉRATION 2026-019 - Affectation des résultats

Solde d'exécution de la section investissement	
D.Solde d'exécution cumulé d'investissement	-364 120.11 €
D 001 si déficit	
R 001 si excédent	

E.Solde des restes à réaliser d'investissement (3) Besoin de financement Excédent de financement (1)	47 304.04 €
Besoin de financement F. = D. + E.	316 816.07 €
AFFECTATION = C. = G. +H.	544 397.50 €
1)Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	316 816.07 €
2)Report en fonctionnement R002 (2) H.	227 581.43 €

- (1) Origine : emprunt, subvention ou autofinancement.
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

DÉLIBÉRATION 2026-020 - Vote des taux d'impôts directs locaux 2026 (taxes d'habitation, foncières bâties et non bâties)

maintien des taux communaux pour l'année 2026 :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 14.33 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36.94 %
- taxe d'habitation : 2.59 %

pour un produit de fiscalité directe locale attendu de 349 303 €. (343 844 € en 2025).

DÉLIBÉRATION 2026-021 - Approbation du budget primitif du budget principal 2026

qui s'équilibre à 870 926.61 € en fonctionnement et à 885 900.73 € en investissement.

DÉLIBÉRATION 2026-022 - Fixation des indemnités de fonction du maire, des 4 adjoints et du conseiller municipal délégué

Depuis le 1^{er} janvier 2024, l'indice brut terminal de la fonction publique (IBT) applicable correspond à l'indice brut 1027, soit 4 110.52 €.

Malgré la révision à la hausse du plafond légal, le maire propose de ne pas augmenter le montant des indemnités de fonctions.

Pour le maire (art. L. 2123-23 du CGCT)

Population de la commune	Taux maximal (en % de l'indice brut 1027)	Indemnité brute mensuelle (en euros)	Taux proposé	Indemnité brute mensuelle (en euros) proposée	Pour comparaison : Indemnité brute mensuelle mandat 2020-2026
De 500 à 999	44.3	1820.96	34.08	1400.87	1656.54

Pour les adjoints au maire (art. L.2123-24 du CGCT)

Population de la commune	Taux maximal (en % de l'indice brut 1027)	Indemnité brute mensuelle (en euros)	Taux proposé	Indemnité brute mensuelle (en euros) proposée	Pour comparaison : Indemnité brute mensuelle mandat 2020-2026
De 500 à 999	11.77	483.81	9.46	388.86	439.83

Pour les conseillers délégués (art. L.2123-24-1 du CGCT)

Population de la commune	Taux maximal (en % de l'indice brut 1027)	Indemnité brute mensuelle (en euros)	Taux proposé	Indemnité brute mensuelle (en euros) proposée
De 500 à 999			6.93	284.86

Montant total des rémunérations à verser au maire, aux 4 adjoints et au conseiller municipal délégué

Mensuellement	3 241.17 €
Annuellement	38 894.04 €

DÉLIBÉRATION 2026-023 - Fixation des indemnités de fonction des conseillers municipaux
25 € net à chaque participation au conseil municipal

DÉLIBÉRATION 2026-024 - Facturation des heures de travail de l'agent technique aux particuliers en cas de dégradation des biens communaux
26.80 € par heure

DÉLIBÉRATION 2026-025 - Commission communale des impôts directs (CCID) – proposition d'une liste de 24 contribuables
report de cette délibération car les membres ne sont pas en mesure de désigner le nombre requis de commissaires.

	NOM	profession	adresse	fonction électorale
1.	FECHOZ Marie-Christine			Conseillère municipale
2.	MARTON Bertrand			Conseiller municipal
3.	MERCIER Maurice			Conseiller municipal

DÉLIBÉRATION 2026-026 - Election d'un représentant au Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie (SDES)
le maire, Raphaël THEVENON

DÉLIBÉRATION 2026-027 - Mise à disposition gratuite de la salle d'animation ou de l'étage de la grange à Ida, pour l'organisation de l'anniversaire des personnes centenaires domiciliées dans la commune

DÉLIBÉRATION 2026-028 - Location de la salle d'animation à la société Monts et Terroirs au prix de 150 €

DÉLIBÉRATION 2026-029 - Modification du tracé du chemin communal en cours de création, reliant les Creux (plate-forme communale de stockage) et la plaine en rive gauche de l'Isère, sans dépense financière de la part de la commune
Il traversera les parcelles cadastrées D 178-181-182-183-245-246-247-248-249-250, sous réserve de l'accord des propriétaires.

La secrétaire de séance,
Manon DELHOUME

Le maire,
Raphaël THEVENON



Affiché à la mairie le 22 AVR. 2026

Publié sur le site internet de la commune www.esserts-blav.fr, le 22 AVR. 2026